



Compte-rendu de la CAPA du 19 juin 2020

Congés de formation professionnelle,
accès à la hors classe, à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle

Congés de formation professionnelle

22 collègues ont postulé, 2 EDA et 20 EDO.

1 EDA et 1 EDO obtiennent un congé de formation professionnelle, 1 EDO est en liste complémentaire.

Pour information, le nombre de congés octroyés est fixé au prorata des effectifs en faisant la demande. Il est donc important de demander ces congés. Les EDA et EDO font l'objet de deux lignes budgétaires différentes.

Accès à la hors classe

78 collègues étaient promouvables.

Les élues SNUipp-FSU et SNES-FSU sont intervenues pour que deux collègues retraitables aient une carrière qui se déroule sur deux grades, conformément au PPCR.

14 psychologues accèdent à la hors classe : 7 EDA et 7 EDO.

Les avis Recteur des promu-es vont de Satisfaisant à Excellent. 5 sont à l'échelon 11 et 9 à l'échelon 10. Le barème de la dernière personne promue (hors rattrapage pour des collègues retraitables) est de 165 points.

Accès à la classe exceptionnelle

La classe exceptionnelle est un débouché de carrière situé après la hors classe. Ce grade, créé depuis le 1^{er} septembre 2017, doit progressivement voir son effectif atteindre 10 % du corps d'ici 2023.

Pour cela, le ministère a dès le départ prévu que le nombre de promotions soit très important sur les campagnes 2017 à 2019. Avant cette campagne 2020, 7,7 % des Psy-EN étaient déjà à la classe exceptionnelle. À partir de cette campagne, le nombre de promotions est nettement plus limité, ce qui explique pour notre académie l'absence de promu-e au vivier 2.

À terme, seuls les départs en retraite permettront un renouvellement des accès en classe exceptionnelle : c'est pour cette raison que la FSU se bat pour favoriser la promotion des collègues retraitables afin de maximiser le nombre de promotions possibles.

Accès à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1

13 collègues étaient promouvables, 8 EDA et 5 EDO.

1 EDO accède à la classe exceptionnelle.

Le promu du tableau d'avancement a 135 points .

Accès à la classe exceptionnelle au titre du vivier 2

5 collègues étaient promouvables, 2 EDA et 3 EDO. Parmi eux, 2 EDO étaient également promouvables au titre du vivier 1.

Personne n'accède à la classe exceptionnelle.

Accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle

4 collègues DCIO étaient promouvables.

1 DCIO accède à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle.

Questions Diverses

Pérennité des avis :

Si les avis émis par les évaluateurs lors des rendez-vous de carrière peuvent être contestés, **ceux émis hors entretiens de carrière lors des précédentes campagnes d'accès à la hors classe ne sont pas contestables.**

Les élues SNUipp-FSU et SNES-FSU sont intervenues au niveau du ministère pour que tous les avis soient révisables.

Concernant les avis « à consolider », nous avons demandé que les collègues concernés puissent être accompagnés et réévalués.

Double carrière des EDA détachés :

Pour info/rappel, le détachement des EDA est constitutif de la création du corps, tenant compte de l'historique du déroulement de carrière des anciens instituteurs et professeurs des écoles.

Les détachés promus dans le corps des professeurs des écoles libéreront des places dans le corps des psychologues selon l'ordre du tableau d'avancement.

Les élues SNUIPP-FSU et SNES-FSU

Nathalie Pelletier, Delphine Guérin, Estelle Quillivic, Sylvie Le Goff, Laurie-Anne Allemand et Solenne Ogier.

Pour nous contacter :

psyen.rennes@fsu.fr

Cette adresse vous permet de joindre :

- vos élues PsyEN EDA et EDO de l'académie de Rennes
- vos sections départementales SNUipp (22, 29, 35, 56)
- votre section académique SNES (Bretagne)

Retrouvez-nous également sur le site psyen.fsu.fr